

Jugement en appel et pourvoi en cassation.

26 mars 2013

Après une relaxe totale en première instance, deux des responsables de l'Ecole hôtelière Dosnon et l'ACUT, son association gestionnaire, viennent d'être condamnés en appel, au terme de 11 ans de procédure, au versement d'une amende pour des faits relatifs au droit du travail.

Les personnes concernées se sont pourvues en cassation.

La Prélature de l'Opus Dei chargée
d'animer l'aumônerie de l'école
Dosnon prend acte de ces décisions.

Elle fait confiance à la justice, comme
elle l'a fait tout au long de ces 11
années de procédure.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-fr/article/jugement-
en-appel-et-pourvoi-en-cassation/](https://dev.opusdei.org/fr-fr/article/jugement-en-appel-et-pourvoi-en-cassation/) (9
août 2025)